

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 07 FÉVRIER 2020**

Le sept février deux mille vingt, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain FOUGLÉ, Maire.

**Présents** : M. FOUGLÉ Alain, M. Jean Yves HONORÉ, Mme COQUILLET Floriane, Mme BOYER Pia, M. BRÉAL Loïc, M. FAUTREZ Rodrigue, M. PORCHER Henri, M. BODINAUD Stéphane, M. BURGOT Michel, Mme LEGRY Christèle.

**Absents excusés** : M. ORY Jean donne pouvoir à M. BURGOT Michel, Mme LE BOHEC Inès donne pouvoir Mme BOYER Pia.

**Absente** : Mme PATRAT Annick.

**Secrétaire de séance** : Mme COQUILLET Floriane

Monsieur le Maire déclare la séance du Conseil municipal ouverte à 20h30.

**Approbation du compte rendu de Conseil municipal.**

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 19 décembre 2019.

**I – DIA**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de statuer sur le droit de préemption que la commune possède sur la parcelle A 1 778 située « 4, square du Courtil Bonnet » propriété de M. Tristan AUDREN.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur les parcelles citées ci-dessus.

**II – DIA**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de statuer sur le droit de préemption que la commune possède sur la parcelle A 1 497 située « 1, place de l'église » propriété de Mme Jacqueline JOLY épouse BOBET.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur les parcelles citées ci-dessus.

**III a – RESTRUCTURATION DE DEUX CLASSES – VALIDATION  
HONORAIRES MAÎTRISE D'ŒUVRE**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal les honoraires pour la maîtrise d'œuvre au titre de la restructuration des 2 salles de classe à l'école Pierre Marie Chollet.

La mission de maîtrise d'œuvre comprend la conception et la réalisation, avec un total de **6 770,30 €** sur un montant de travaux à 79 000,00 € hors taxe avec un taux d'honoraires à 8,57 % .

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide la proposition d'honoraires pour la maîtrise d'œuvre à 6 770,30 € Hors taxe, et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

### III b – RESTRUCTURATION DE DEUX CLASSES – VALIDATION DEVIS DIAGNOSTIC AMIANTE

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal les devis au titre de diagnostic Amiante dans le cadre de la restructuration des 2 salles de classe à l'école Pierre Marie Chollet.

- Diag'expertises (intervention et réalisation du rapport - 12 prélèvements )  
pour un montant de 875,00 € HT,
- CDTEC (Déplacement visite sur site et réalisation du rapport - 15 prélèvements maximum)  
pour un montant de 675,00 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide le devis du bureau de contrôle et diagnostic technique CDTEC pour un montant de 675 € Hors taxe, et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

### IV a – CAMPANOLOGIE : DEVIS REMISE EN SERVICE DES CADRANS

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal que l'horloge commandant les trois cadrans de la mairie est défectueuse et qu'il convient de remettre en service l'ensemble des cadrans. La SARL Alain MACÉ nous présente deux devis :

#### Devis n° 1

- Remplacement de l'ancienne horloge par un tableau de commande électronique de pilotage de cadrans,
  - Remplacement des anciens renvois d'angles /mignonneries / cardans par un ensemble planétaire,
- Montant total Hors taxe 3 673,56 €

#### Devis n° 2

- Remplacement des minuteriers situé derrière chaque cadrans, (afin de bénéficier d'une installation mécanique complètement neuve).
- Montant total Hors taxe 3 167,20 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'ajourner le projet de remise en service des cadrans et de revoir ultérieurement la problématique campanologie.

### IV b – CAMPANOLOGIE : CONTRAT

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal que la SARL Alain MACÉ met à jour le contrat de maintenance des cloches et vérification de la protection contre la foudre et le contrat de maintenance et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

#### - Contrat CO06756

Maintenance des cloches et vérification de la protection contre la foudre 180,00 € HT

#### - Contrat CO06757

Maintenance de l'horloge 80,00 € HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide les deux contrats et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

### V – ILLE ET DÉVELOPPEMENT : CONTRAT

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal que l'association Ille et Développement met à disposition de la collectivité du personnel et du matériel suivant nos besoins.

Cette prestation journalière s'élevait à 450 € par jour. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, cette prestation de service est modifiée, et se présente sous la forme d'un devis avec un nombre d'heures à 487,50 au prix unitaire de 14,50 €, ce qui représente une prestation de 7 068,75 € pour l'année 2020. Elle correspond à 3 semaines travaillées dans l'année (5 jours / semaine) avec 5 personnes de moyenne et 6 heures 30 minutes travaillées par jour.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide ce devis de prestation.

## **VI – ALSH BUDGET PRÉVISIONNEL 2020**

### **BP 2020**

Madame Floriane COQUILLET, 3ème Adjointe au Maire, présente aux membres du Conseil municipal le budget prévisionnel 2020 au titre de la gestion et animation de l'accueil de loisirs d'Andouillé-Neuville / Feins / Gahard.

Les charges et les produits s'élèvent à 159 778,49 €.

La participation pour la commune de Feins s'élève à 7 921,33 € pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le budget prévisionnel 2020.

## **VII – CHARTE DU RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES DU VAL D'ILLE -AUBIGNÉ 2019 / 2023**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal que la charte de réseau par la communauté de communes et les communes qui souhaitent rejoindre le réseau est essentielle pour entamer la phase opérationnelle du projet de mise en réseau avec la mise en place d'un logiciel commun (début 2020). Il convient d'adhérer au service et de valider la charte de réseau.

Suite au Comité de pilotage Culture/Mise en réseau du 11 décembre 2019, les élus participants se sont prononcés favorablement à la proposition de la charte de Réseau des médiathèques du Val d'Ille-Aubigné. Cette charte émane d'un travail de concertation de plusieurs mois dans le cadre des GTB (Groupe de Travail des Bibliothécaires) et des Copil Culture/Mise en réseau. Les équipes des bibliothèques ont été force de propositions pour harmoniser leurs pratiques avec une volonté d'optimiser le service pour les usagers. La Charte reprend les axes du schéma de développement culturel et les décline de manière opérationnelle :

- Mise en place d'une carte unique et mise en réseau informatique des bibliothèques et mise en place de la circulation et de la desserte documentaire sur le territoire,
- Développement de la complémentarité des politiques communautaires de lecture publique,
- Mise en place d'une politique d'animation intercommunale annuelle recentrée et évolutive,
- Mise en place d'un plan de formation intercommunal,
- Gouvernance : Les annexes proposent des outils opérationnels pour le bon fonctionnement du Réseau,
- Modalités de prêt,
- Modalités des retards,
- Règlement Intérieur,
- Charte de coopération bénévoles en bibliothèque. Une annexe supplémentaire reprenant les missions principales d'un bibliothécaire sera ajoutée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de reporter ce point lors du prochain conseil et demande d'adresser aux bénévoles de la bibliothèque la « charte de coopération bénévole en bibliothèque » afin de recueillir leur avis et de les solliciter à s'engager à respecter les modalités de la charte et à effectuer les tâches qui leur seront attribuées.

## **VIII – VALIDATION DE BORNAGE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le relevé cadastral d'une propriété vendue à la lande de Poscé présente un décalage entre les plans établis par le géomètre et la réalité du terrain (cf. conseil municipal du 29 novembre 2019)

Un plan de bornage et de reconnaissance de limites a été établi par un géomètre expert qu'il convient de valider, concernant les parcelles cadastrées B48 appartenant à une famille en indivision et B49 appartenant à la commune de Feins. Les frais afférents à cette affaire incombent à l'acheteur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide le plan de bornage et de reconnaissances de limites (ci annexé à la présente délibération) autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire .

## **IX – SERVITUDE DE PASSAGE HAMEAU DE LA LANDE AMAURY**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que le propriétaire actuel sollicite une délibération de la commune autorisant la constitution d'une servitude de passage tous usages (tréfonds et surface) sur le domaine privé communal (parcelles C 493 et C 753 ).

Il s'agit d'une création d'une servitude de passage. Cette servitude est nécessaire afin de desservir légalement les parcelles C 498, C 751, C 752 et C 755.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'autoriser la constitution d'une servitude de passage tous usages (tréfonds et surface) sur la parcelle communale du domaine privé de la commune C 493 et C 753 au profit des parcelles C 498, C 751, C 752 et C 755 et d'habiliter M. le Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires.

## **X – COMPTE ADMINISTRATIF 2019 : BUDGET COMMUNE**

M. Jean-Yves HONORÉ, premier Maire adjoint présente au Conseil municipal le compte administratif de la commune pour l'exercice 2019 faisant apparaître les résultats suivants :

	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
FONCTIONNEMENT	609 312,80	713 673,45	104 360,65
INVESTISSEMENT	479 601,25	147 363,72	- 332 237,53

Monsieur le Maire se retire de la salle au moment du vote.

Sous la présidence du premier Maire adjoint, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte administratif 2019 du budget commune et constate la compatibilité des résultats avec le compte de gestion du receveur.

## **XI – COMPTE DE GESTION 2019 : BUDGET COMMUNE**

Sous la présidence du premier Maire adjoint, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte de gestion 2019 du budget commune du receveur et constate la compatibilité des résultats avec le compte administratif.

## **XII – COMPTE ADMINISTRATIF 2019 : BUDGET ASSAINISSEMENT**

M. Jean-Yves HONORÉ, premier Maire adjoint présente au Conseil municipal le compte administratif du budget assainissement pour l'exercice 2019 faisant apparaître les résultats suivants :

	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
FONCTIONNEMENT	45 168,71	51 307,81	6 139,10
INVESTISSEMENT	13 754,48	22 489,34	8 734,86

Monsieur le Maire se retire de la salle au moment du vote.

Sous la présidence du premier Maire adjoint, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte administratif 2019 du budget assainissement et constate la compatibilité des résultats avec le compte de gestion du receveur.

### XIII – COMPTE DE GESTION 2019 : BUDGET ASSAINISSEMENT

Sous la présidence du premier Maire adjoint, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte de gestion 2019 du budget assainissement du receveur et constate la compatibilité des résultats avec le compte administratif.

### XIV – COMPTE ADMINISTRATIF 2019 : BUDGET ZAC

M. Jean-Yves HONORÉ, premier Maire adjoint présente au Conseil municipal le compte administratif du budget ZAC pour l'exercice 2019 faisant apparaître les résultats suivants :

	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
FONCTIONNEMENT	0	0	0
INVESTISSEMENT	0	0	0

Monsieur le Maire se retire de la salle au moment du vote.

Sous la présidence du premier Maire adjoint, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte administratif 2019 du budget ZAC et constate la compatibilité des résultats avec le compte de gestion du receveur.

### XV – COMPTE DE GESTION 2019 : BUDGET ZAC

Sous la présidence du premier Maire adjoint, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte de gestion 2019 du budget lotissement du receveur et constate la compatibilité des résultats avec le compte administratif.

### VIII – QUESTIONS DIVERSES

#### Élections 15 mars 2020

Organisation des bureaux (sous réserve de modification)

8h00 – 10h30	Alain FOUGLÉ	Michel BURGOT	Rodrigue FAUTREZ
10h30 – 13h00	Jean Yves HONORÉ	Henri PORCHER	Floriane COQUILLET
13h00 - 15h30	Jean ORY	Stéphane BODINAUD	Loic BRÉAL
15h30 - 18h00	Alain FOUGLÉ	Pia BOYER	Christèle LEGRY

#### Calendrier 2020

Conseil municipal : vendredi 13 mars 2020 à 20h30

Commission finances le jeudi 5 mars 2020 Préparation des BP

élections municipales : 15 mars 2020 ==> 1<sup>er</sup> tour, 22 mars 2020 ==> 2<sup>ème</sup> tour

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30 minutes.